

DIPER

Affaire suivie par :

Ludivine GONNET
Tél : 04 74 45 58 96
Mél : ce.ia01-diper@ac-lyon.fr

10, rue de la Paix
BP 404
01012 Bourg-en-Bresse Cedex

Bourg-en-Bresse, le 3 novembre 2025

L'inspecteur d'académie
directeur académique des services
de l'éducation nationale de l'Ain

à

Mesdames les enseignantes et messieurs les
enseignants du premier degré public

S/C de mesdames les inspectrices et messieurs
les inspecteurs de l'éducation nationale

Objet : Campagne de demande de congé parental et de réintégration des enseignants du 1^{er} degré public pour l'année 2025-2026

Références :

- Code général de la fonction publique - Articles L.515-1 à L.515-10
- Décret n°85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'Etat, art 52 à 56
- Décret n°94-874 du 7 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics, art 21
- Décret n°2020-529 du 5 mai 2020 modifiant les dispositions relatives au congé parental des fonctionnaires et à la disponibilité pour éléver un enfant

Annexe :

- Annexe 1 : Modalités de réintégration sur poste en cours d'année
- Annexe 2 : Tutoriel colibris

La présente note a pour objet de préciser les conditions d'octroi et de mise en œuvre de congé parental et de réintégration à l'issue pour les enseignants du 1^{er} degré du département de l'Ain, pour l'année 2025-2026.

1- CADRE DES DEMANDES

A. Conditions d'attribution

Le congé parental est la position de l'enseignant qui est placé hors de son administration ou service d'origine pour éléver son enfant.

Il est accordé, de droit, sur demande après :

- la naissance
- l'arrivée au foyer d'un enfant de moins de 16 ans adopté ou confié en vue de son adoption
- un congé de maternité ou paternité
- un congé d'adoption.

Le congé parental peut être accordé à l'un ou l'autre des parents ou aux deux. Il peut débuter, à tout moment, au cours de la période y ouvrant droit.

Un enseignant ayant bénéficié d'une période de congé parental ne peut bénéficier à nouveau, au titre du même enfant, d'une nouvelle période de congé parental s'il a repris son activité entre temps : toute réintégration fait perdre les droits au congé parental accordé au titre de l'enfant.

B. Durée

Le congé parental est accordé par période de **2 à 6 mois renouvelables**.

Le congé parental prend fin :

Enfant	Durée maximale du congé
Né du couple	<ul style="list-style-type: none">▪ au 3^{ème} anniversaire de l'enfant▪ en cas de naissances de jumeaux, le congé parental peut-être prolongé jusqu'à l'entrée à l'école maternelle
Adopté ou confié en vue de son adoption	<ul style="list-style-type: none">▪ 3 ans à partir de la date d'arrivée au foyer d'un enfant âgé de moins de 3 ans▪ 1 an à partir de la date d'arrivée au foyer d'un enfant âgé de plus de 3 ans et n'ayant pas encore atteint l'âge de la fin de l'obligation scolaire

Pour les naissances multiples d'au moins 3 enfants ou les arrivées simultanées d'au moins 3 enfants adoptés ou confiés en vue d'adoption, le congé parental peut être prolongé cinq fois, pour prendre fin au plus tard au sixième anniversaire du plus jeune des enfants.

Le titulaire du congé parental peut demander à ce que la période octroyée soit écourtée sans pouvoir la réduire à une durée inférieure à deux mois. L'enseignant devra formuler sa demande par courrier. Conformément aux dispositions du décret n°85-986 du 16 septembre 1985, l'article 54 prévoit qu'en cas de réintégration anticipée, celle-ci intervient dans les mêmes conditions que si le congé parental était arrivé à son terme (cf Annexe 1).

Lors d'une nouvelle naissance ou adoption intervenant pendant le congé parental, l'enseignant a droit, au titre de son nouvel enfant, à un nouveau congé parental pour une durée de trois ans, à compter de la naissance ou de l'arrivée au foyer de l'enfant adopté.

C. Rémunération

Pendant toute la durée du congé parental, aucune rémunération n'est due.

D. Procédure et calendrier

Les délais de transmission varient en fonction de la demande :

- le congé parental initial doit être transmis au moins 2 mois avant le début du congé
- le renouvellement ou la réintégration doit être déposé au moins 1 mois avant l'expiration du congé parental en cours.

La demande de congé parental initial, de renouvellement ou de réintégration à l'issue d'un congé parental devra être déposée via [le portail COLIBRIS](#)

En l'absence de demande de renouvellement ou de réintégration dans les délais prévus, la réintégration de plein droit sera prononcée.

2- AFFECTATION ET MOBILITÉ

Les modalités de réintégration et de participation à la mobilité, à l'issue du congé parental, en fonction de la modalité d'affectation initiale et de la date de réintégration, sont précisées dans l'annexe 1.

L'enseignant affecté à titre définitif perd son poste à l'issue d'une période de 12 mois de congé parental consécutifs pour un même enfant.

Il bénéficiera cependant d'une priorité pour retrouver son poste dans le cadre du mouvement suivant sa réintégration. Dans le cas où celui-ci ne pourrait lui être proposé, l'enseignant sera affecté dans un poste qui lui sera géographiquement le plus proche (disposition issue de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique).

L'enseignant peut bénéficier, à sa demande, d'un entretien 4 semaines avant sa réintégration avec l'inspecteur ou l'inspectrice de circonscription, afin d'examiner les modalités de sa reprise de fonctions.

3- DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AUX PERSONNELS BÉNÉFICIANT DU CONGÉ PARENTAL

- **Avancement et service effectif**: lorsque l'enseignant bénéficie d'un congé parental ou d'une disponibilité pour élever un enfant, il conserve au titre de ses deux positions, l'intégralité de ses droits à l'avancement, dans la limite d'une durée de cinq ans pour l'ensemble de la carrière (pour les périodes de congé intervenues depuis le 8 août 2019). Cette période de congé parental est assimilée à des services effectifs dans le corps.
- **Retraite** : le fonctionnaire en position de congé parental n'acquiert pas de droit à la retraite (sous réserve des dispositions législatives ou réglementaires relatives aux pensions prévoyant la prise en compte de périodes d'interruption d'activité liées à l'enfant).
- **Cumul d'activité** : le congé parental étant accordé pour élever un enfant, l'exercice d'une activité professionnelle est interdit pendant la durée du congé, à l'exception de l'activité d'assistant(e) maternel(le). L'agent doit préalablement en informer l'administration.



Pascal CLÉMENT

ANNEXE 1 : MODALITÉS DE RÉINTÉGRATION SUR POSTE EN COURS D'ANNÉE SCOLAIRE

NATURE DU POSTE DÉTENU	DURÉE TOTALE DU CONGÉ PARENTAL	DATE DE RÉINTÉGRATION	MODALITÉ DE RÉINTÉGRATION APRÈS CONGÉ PARENTAL	PARTICIPATION OBLIGATOIRE AU PROCHAIN MOUVEMENT DÉPARTEMENTAL
POSTE À TITRE DÉFINITIF	Inférieure à 12 mois	Jusqu'au 31 octobre 2025	Retour sur le poste détenu à titre définitif	NON
		À partir du 1er novembre 2025	<ul style="list-style-type: none"> • Jusqu'à fin d'année scolaire : affectation à titre provisoire sur un poste dans la circonscription d'origine ou proche du domicile en tant que titulaire remplaçant • Au 1er septembre de l'année scolaire suivante : réintégration sur le poste détenu à titre définitif 	NON
	Supérieure à 12 mois	À tout moment de l'année	Affectation à titre provisoire sur un poste dans la circonscription d'origine ou proche du domicile	OUI
POSTE À TITRE PROVISOIRE	Sans incidence	Jusqu'au 31 octobre 2025	Retour sur le poste détenu à titre provisoire	OUI
		À partir du 1er novembre 2025	Affectation à titre provisoire sur un poste dans la circonscription d'origine ou proche du domicile	OUI

DEMANDE DE CONGÉ PARENTAL OU DE RÉINTÉGRATION SUITE À UN CONGÉ PARENTAL

Formulaire dématérialisé

TUTORIEL



**La demande de congé parental ou de réintégration suite à un congé parental
devra être déposée via le portail Colibris, ce qui permettra :**

- ✓ un meilleur suivi et une traçabilité des demandes
- ✓ une amélioration du temps de réponse des demandes

OBJECTIF

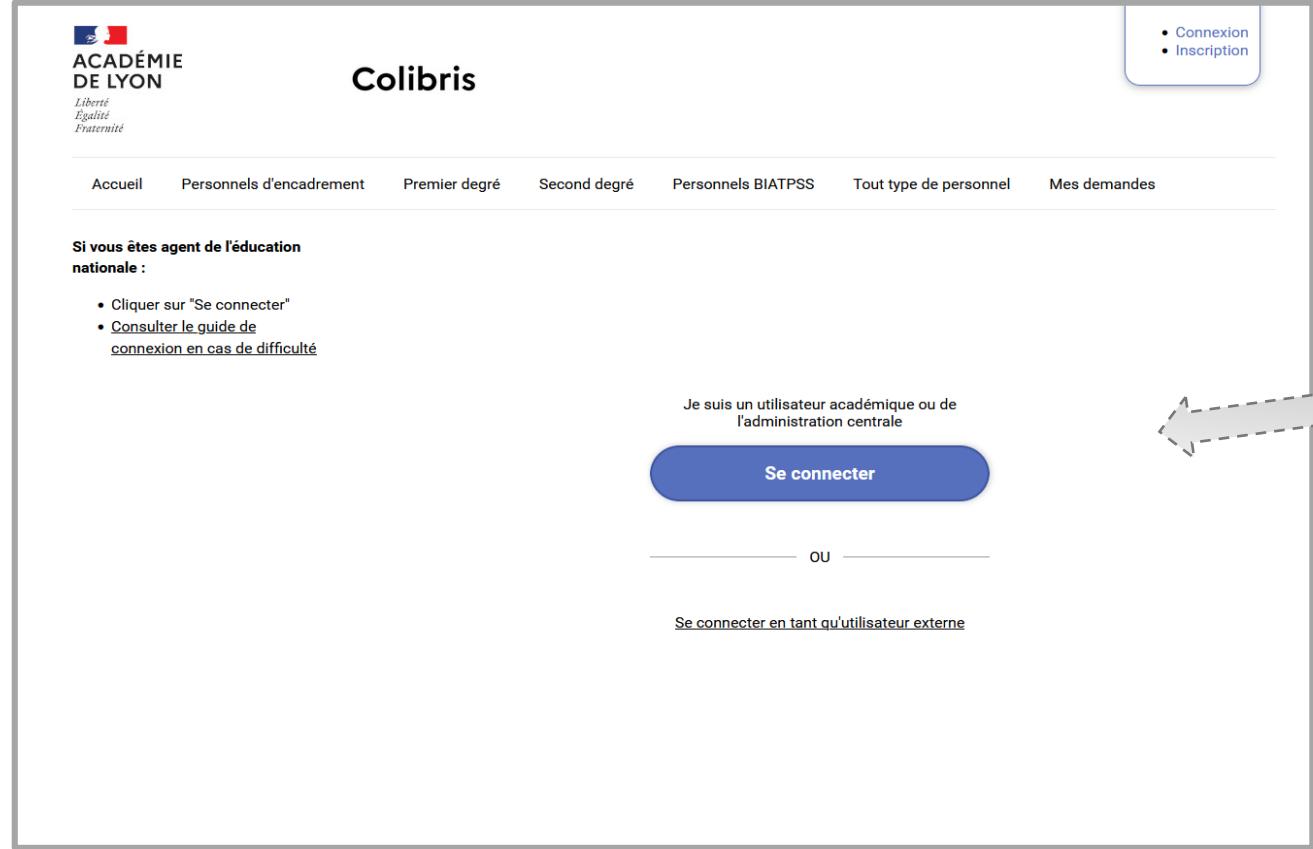
Ce document est à destination des agents souhaitant effectuer une demande de congé parental ou de réintégration suite à un congé parental

Il permet également de faciliter la prise en main de l'outil COLIBRIS et de sa fonctionnalité.

Table des matières

- 1 - Se connecter à l'espace et accéder au formulaire - *Page 4 à 7*
- 2 - Renseigner le formulaire - *Page 8 à 15*
- 3 - Valider le formulaire - *Page 16*
- 4 - Récupérer le numéro de dossier et suivre ma demande - *Page 17*

1 – SE CONNECTER À L'ESPACE ET ACCÉDER AU FORMULAIRE



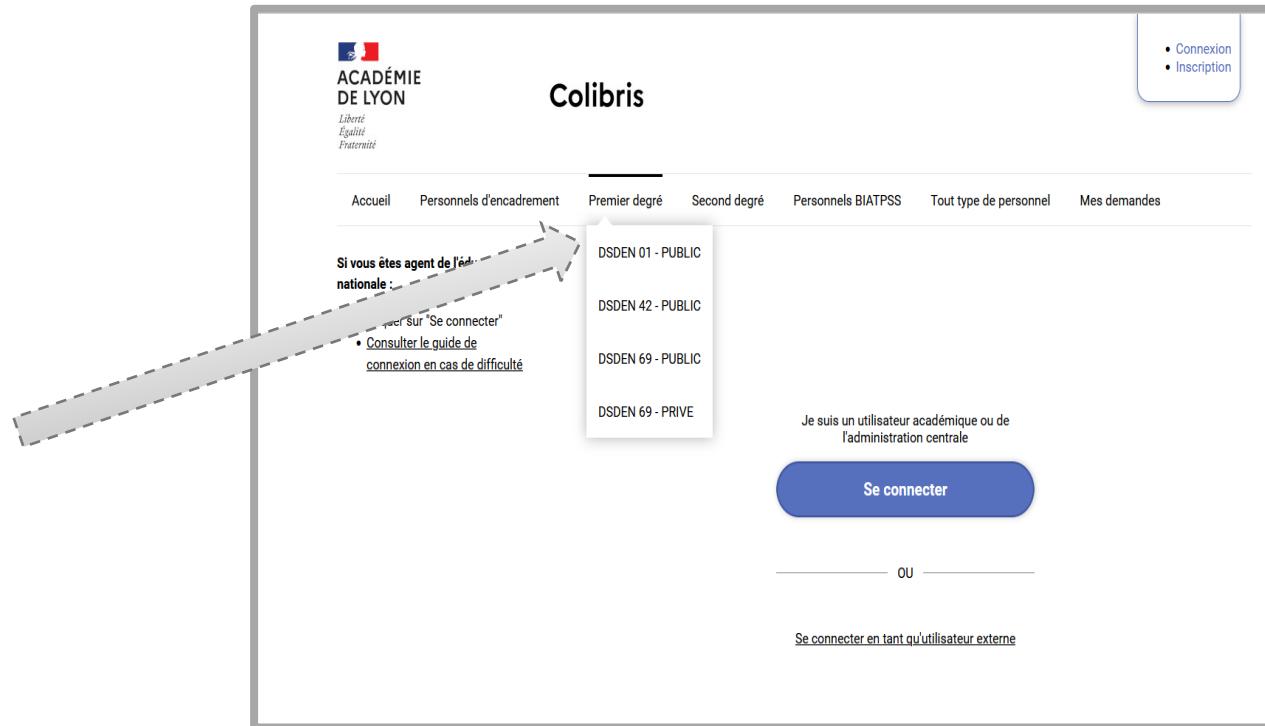
The screenshot shows the Colibris login interface. At the top, there's a navigation bar with links for Accueil, Personnels d'encadrement, Premier degré, Second degré, Personnels BIATPSS, Tout type de personnel, and Mes demandes. A small blue box in the top right corner contains 'Connexion' and 'Inscription'. Below the navigation, a section for 'agents de l'éducation nationale' provides instructions: 'Cliquer sur "Se connecter"' and 'Consulter le guide de connexion en cas de difficulté'. A large blue button labeled 'Se connecter' is centered. Below it, a horizontal line with 'OU' in the middle separates the 'Se connecter' section from another 'Se connecter' link for external users. The background features the Académie de Lyon logo and the word 'Colibris'.

Je me connecte et je m'enregistre
avec mes identifiants
académiques habituels

1 – SE CONNECTER À L'ESPACE ET ACCÉDER AU FORMULAIRE

Pour accéder à votre démarche, rendez-vous sur
<https://portail-lyon.colibris.education.gouv.fr/>

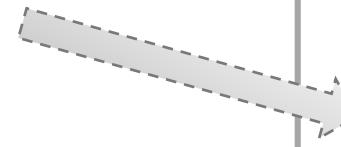
Je clique sur « Premier degré »
et
« DSDEN 01 – PUBLIC »



1 – SE CONNECTER À L'ESPACE ET ACCÉDER AU FORMULAIRE

Je clique sur le lien

« D01 – DIPER – DEMANDE DE CONGÉ PARENTAL... »



[D01 - DIPER - Postes à profil - APPEL À CANDIDATURE 2025](#)



[D01 - DIPER - Postes à profil - APPEL À CANDIDATURE 2025 - PHASE COMPLÉMENTAIRE](#)



PRESTATIONS SOCIALES

[RH - Demande de remboursement forfaitaire de cotisation PSC en santé](#)



[RH - Demande de versement du forfait mobilités durables](#)

TEMPS PARTIEL

[D01 - DIPER - DEMANDE DE TEMPS PARTIEL - CAMPAGNE 2025](#)



[D01 - DIPER - TEMPS PARTIEL - REPRISE EN COURS D'ANNÉE](#)



CONGÉ PARENTAL

[D01 - DIPER - DEMANDE DE CONGÉ PARENTAL - RENOUVELLEMENT CONGÉ PARENTAL OU DEMANDE DE RÉINTÉGRATION À L'ISSUE DU CONGÉ PARENTAL](#)

[Demandes de temps partiel](#)



CUMUL D'ACTIVITÉS

[D01 - DIPER - DEMANDE DE CUMUL D'ACTIVITÉS](#)



2 – RENSEIGNER LE FORMULAIRE

La page 1 « Accueil » s'affiche, décrivant les instructions de la démarche à suivre pour effectuer votre demande.

Merci de bien vouloir prendre connaissance des documents à préparer en consultant la circulaire du congé parental.

- 1 Je coche la case attestant que « J'ai pris connaissance des informations ci-dessus »

- 2 Je clique sur « Suivant » pour accéder à la suite du formulaire

DO1 - DIPER - DEMANDE DE CONGÉ PARENTAL - RENOUVELLEMENT CONGÉ PARENTAL OU DEMANDE DE RÉINTÉGRATION À L'ISSUE DU CONGÉ PARENTAL



1 2 3 4 5

Accueil

DO1 - DIPER - DEMANDE DE CONGÉ PARENTAL - RENOUVELLEMENT CONGÉ PARENTAL OU DEMANDE DE RÉINTÉGRATION À L'ISSUE DU CONGÉ PARENTAL

VOUS ALLEZ COMPLÉTER UNE DEMANDE INITIALE DE CONGÉ PARENTAL, DE RENOUVELLEMENT DE CONGÉ PARENTAL OU DE RÉINTÉGRATION À L'ISSUE D'UN CONGÉ PARENTAL

Conformément à la circulaire portant sur le congé parental, les délais de transmission varient selon les demandes :

Demande initiale de congé parental : 2 mois avant le début du congé parental

Renouvellement du congé parental : 1 mois avant la fin du congé parental précédent

Réintégriation : 1 mois avant le début de réintégriation

Information : en cas de réintégriation à compter du 1er novembre, vous serez positionné(e) sur un poste de titulaire remplaçant(e) à titre provisoire dans votre circonscription d'origine jusqu'au 31 août. Vous réintégrerez votre poste obtenu à titre définitif au 1er septembre de l'année scolaire suivante.

Vous pouvez [consulter les informations relatives à la protection et à la conservation des données personnelles de ce formulaire](#).

Veuillez cocher la case ci-dessous pour confirmer que vous avez pris connaissance de ces éléments.

J'ai pris connaissance des informations ci-dessus et de la note départementale relative au congé parental. *

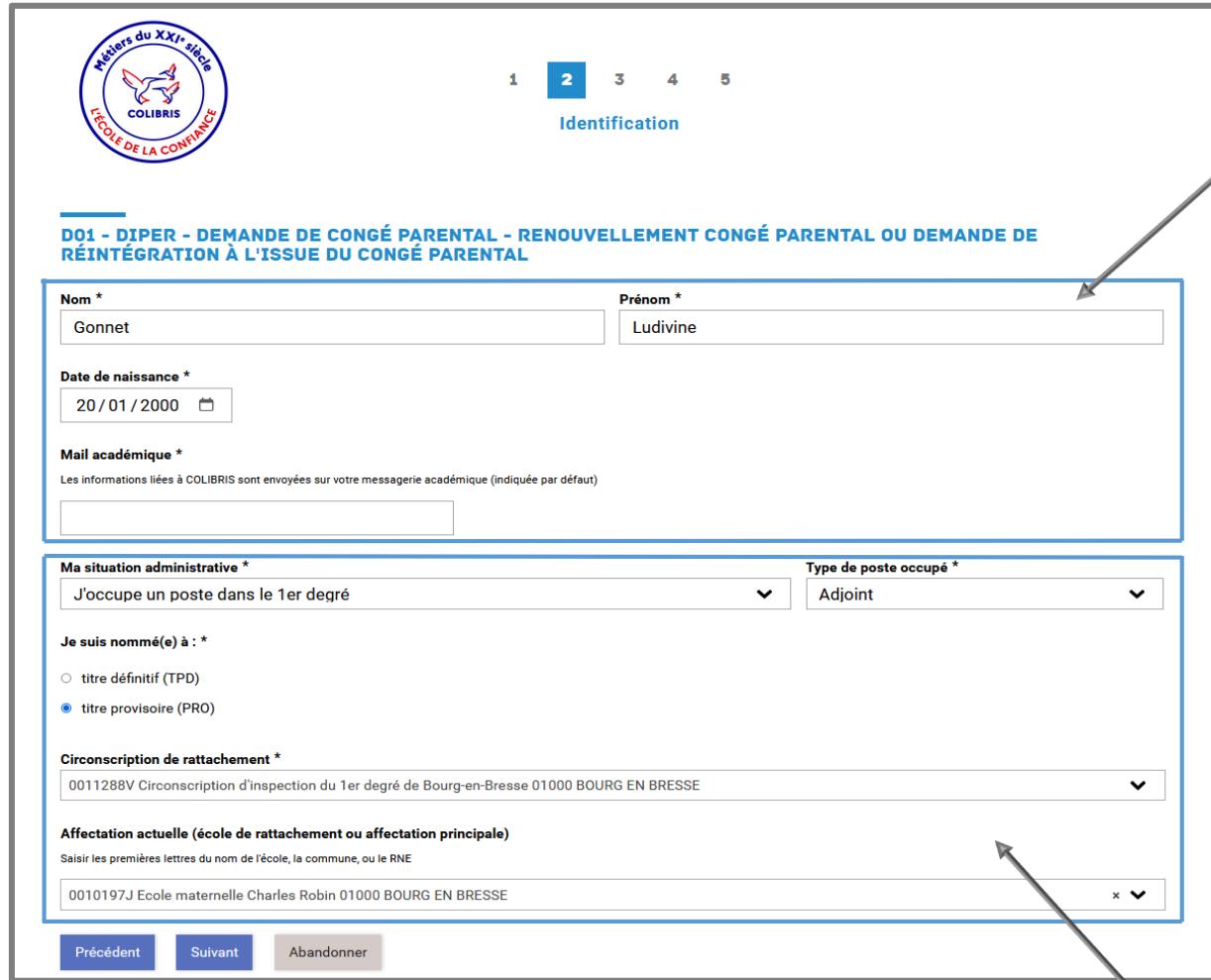
les cases indiquant ** sont à remplir obligatoirement pour pouvoir poursuivre votre démarche

Suivant

Abandonner

1

2 – RENSEIGNER LE FORMULAIRE



DO1 - DIPER - DEMANDE DE CONGÉ PARENTAL - RENOUVELLEMENT CONGÉ PARENTAL OU DEMANDE DE RÉINTÉGRATION À L'ISSUE DU CONGÉ PARENTAL

Identification

Nom * Gonnet

Prénom * Ludivine

Date de naissance * 20/01/2000

Mail académique * Les informations liées à COLIBRIS sont envoyées sur votre messagerie académique (indiquée par défaut)

Ma situation administrative * J'occupe un poste dans le 1er degré

Type de poste occupé * Adjoint

Je suis nommé(e) à : *

- titre définitif (TPD)
- titre provisoire (PRO)

Circonscription de rattachement * 0011288V Circonscription d'inspection du 1er degré de Bourg-en-Bresse 01000 BOURG EN BRESSE

Affectation actuelle (école de rattachement ou affectation principale)
 Saisir les premières lettres du nom de l'école, la commune, ou le RNE

0010197J Ecole maternelle Charles Robin 01000 BOURG EN BRESSE

Précédent **Suivant** **Abandonner**

1

La page 2 « Identification » s'affiche :

1

Mes informations personnelles
 (mon nom de famille, prénom et mail académique) sont pré-remplies.
Je renseigne ma date de naissance

2

J'indique mes informations administratives :

- situation actuelle
- type de poste occupé
- affectation actuelle (établissement principal)
- circonscription de rattachement
- nomination

3

Je clique sur « Suivant »

2 – RENSEIGNER LE FORMULAIRE

Je précise mes informations administratives :

1

- **situation actuelle** : je choisis dans la liste déroulante ma situation

2

- **type de poste occupé** : je choisis mon poste actuel

1

Ma situation pour cette année scolaire *

J'occupe un poste dans le 1er degré



Ma situation pour cette année scolaire *

J'occupe un poste dans le 1er degré



J'occupe un poste dans le 1er degré

J'occupe un poste dans le 2nd degré

Je suis dans une autre situation administrative : disponibilité, congé parental, congé longue durée,...

2

Type de poste occupé *

Adjoint



Type de poste occupé *

Adjoint



Adjoint

Direction non déchargée

Direction déchargée

Titulaire remplaçant

Titulaire de secteur

Enseignement spécialisé RASED

Enseignement spécialisé ULIS

Conseiller pédagogique

Coordonnateur ULIS

Stagiaire

Autre poste

2 – RENSEIGNER LE FORMULAIRE

Je demande *

- un congé parental initial
- un renouvellement de congé parental
- ma réintégration à l'issue d'un congé parental

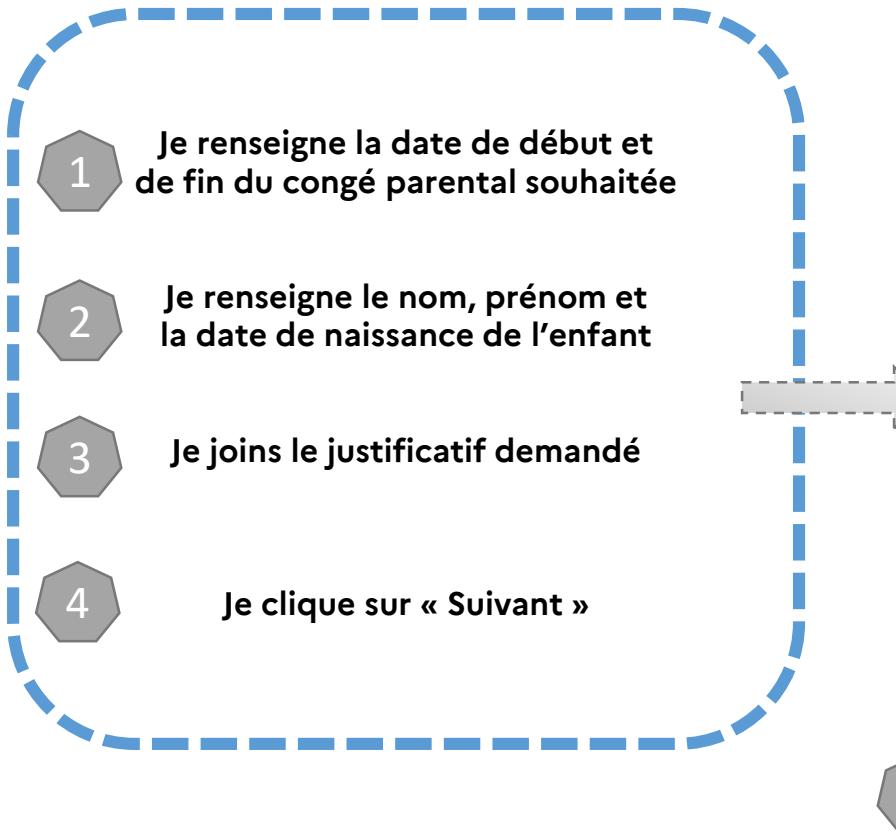


La page 3 : « Demande de congé parental ou de réintégration » s'affiche

Je coche la case de mon choix

2 – RENSEIGNER LE FORMULAIRE

CONGÉ PARENTAL INITIAL



DO1 - DIPER - DEMANDE DE CONGÉ PARENTAL - RENOUVELLEMENT CONGÉ PARENTAL OU DEMANDE DE RÉINTÉGRATION À L'ISSUE DU CONGÉ PARENTAL

ATTENTION : La demande de congé parental doit être comprise entre 2 mois et 6 mois (renouvelable jusqu'au 3ème anniversaire de l'enfant concerné)

Je demande *

un congé parental initial
 un renouvellement de congé parental
 ma réintération à l'issue d'un congé parental

Date de début de congé parental initial * jj / mm / aaaa Date de fin du congé parental initial * jj / mm / aaaa

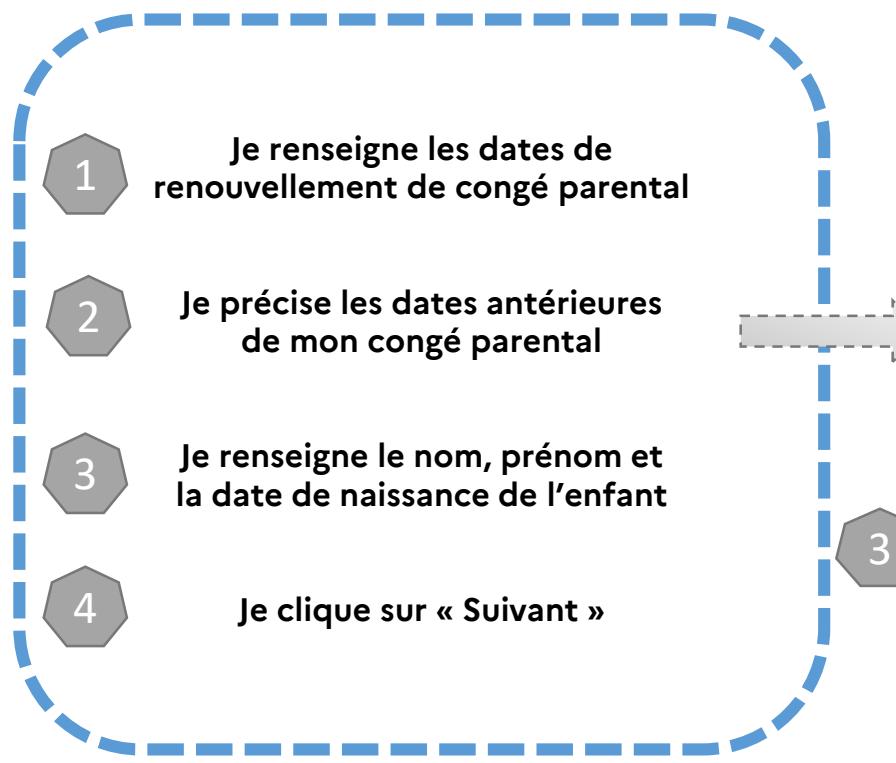
Votre congé parental initial ne pourra débuter qu'à compter du : 09/02/2025 09:52

NOM de l'enfant * Prénom de l'enfant * Date de naissance * jj / mm / aaaa

Justificatif : âge de l'enfant *
Joindre la copie de l'acte de naissance ou du livret de famille complet (parents + enfant concerné) en format pdf

Déposez un fichier ou cliquez pour en sélectionner un.

Précédent Suivant Abandonner

RENOUVELLEMENT
DE CONGÉ
PARENTAL

2 – RENSEIGNER LE FORMULAIRE

D01 - DIPER - DEMANDE DE CONGÉ PARENTAL - RENOUELLEMENT CONGÉ PARENTAL OU DEMANDE DE RÉINTÉGRATION À L'ISSUE DU CONGÉ PARENTAL

ATTENTION : La demande de congé parental doit être comprise entre 2 mois et 6 mois (renouvelable jusqu'au 3ème anniversaire de l'enfant concerné)

Je demande *

- un congé parental initial
- un renouvellement de congé parental
- ma réintération à l'issue d'un congé parental

Renouvellement du congé parental du *

jj / mm / aaaa

Jusqu'au *

jj / mm / aaaa

1

Précisez les dates antérieures du congé parental, du *

jj / mm / aaaa

Précisez les dates antérieures du congé parental, jusqu'au *

jj / mm / aaaa

2

i Votre renouvellement de congé parental ne pourra être prise en compte qu'à partir du

NOM de l'enfant *

Prénom de l'enfant *

Date de naissance *

jj / mm / aaaa

3

2 – RENSEIGNER LE FORMULAIRE

RÉINTÉGRATION À L'ISSUE D'UN CONGÉ PARENTAL

- 1 Je précise les dates antérieures de mon congé parental
- 2 Je précise la date de réintération
- 3 Je choisis ma quotité de reprise
- 4 Je clique sur « Suivant »

D01 - DIPER - DEMANDE DE CONGÉ PARENTAL - RENOUVELLEMENT CONGÉ PARENTAL OU DEMANDE DE RÉINTÉGRATION À L'ISSUE DU CONGÉ PARENTAL

Je demande *

- un congé parental initial
- un renouvellement de congé parental
- ma réintération à l'issue d'un congé parental

Précisez les dates antérieures du congé parental, du *

jj / mm / aaaa

Précisez les dates antérieures du congé parental, jusqu'au *

jj / mm / aaaa

Votre réintération à l'issue du congé parental ne pourra être prise en compte qu'à partir du 10/01/2025 09:53

Réintération à compter du : *

La date de réintération doit correspondre au lendemain de la date de fin du congé parental

jj / mm / aaaa

Je sollicite ma reprise à *

- temps complet
- temps partiel à hauteur de 50%
- temps partiel à hauteur de 75%

Information - Reprise à temps partiel

En cas de reprise à temps partiel, merci de déposer votre demande via le formulaire colibri "Temps partiel - Reprise en cours d'année"

[Précédent](#) [Suivant](#) [Abandonner](#)



2 – RENSEIGNER LE FORMULAIRE



1 2 3 4 5

Engagement

D01 - DIPER - DEMANDE DE CONGÉ PARENTAL - RENOUVELLEMENT CONGÉ PARENTAL OU DEMANDE DE RÉINTÉGRATION À L'ISSUE DU CONGÉ PARENTAL

Je sollicite un entretien téléphonique à ma réintégration auprès de l'inspecteur(trice) de circonscription *

Oui
 Non

Je soussigné(e) Gonnet Ludivine, déclare sur l'honneur :

transmettre ma demande de reprise à temps partiel dans les délais prévus *

l'exactitude des informations données *

avoir pris connaissance de la note départementale relative au congé parental *

fournir à la division des personnels tout changement d'adresse (postale ou courriel) ou de situation familiale, pendant la période de congé parental *

Fait à *
Le * 

Précédent **Suivant** **Abandonner**

1
2
3

La page 4 : « Engagement » s'affiche

1 Je coche si je souhaite un entretien téléphonique

2 Je réponds obligatoirement aux différentes questions

3 Je clique sur « Suivant »

3 – VALIDER LE FORMULAIRE

DO1 - DIPER - DEMANDE DE CONGÉ PARENTAL - RENOUVELLEMENT CONGÉ PARENTAL OU DEMANDE DE RÉINTÉGRATION À L'ISSUE DU CONGÉ PARENTAL

Vérifiez le contenu du formulaire puis cliquez sur « Valider ».

ACCUEIL
J'ai pris connaissance des informations ci-dessus et de la note départementale relative au congé parental.

IDENTIFICATION

Nom Gonnet	Prénom Ludivine
Date de naissance 20/01/2000	
Mail académique @ac-lyon.fr	
Ma situation administrative J'occupe un poste dans le 1er degré	Type de poste occupé Adjoint
Je suis nommé(e) à: titre provisoire (PRO)	
Circconscription de rattachement 0011288V Circonscription d'inspection du 1er degré de Bourg-en-Bresse 01000 BOURG EN BRESSE	
Affectation actuelle (école de rattachement ou affectation principale) 0010197J Ecole maternelle Charles Robin 01000 BOURG EN BRESSE	

DEMANDE DE CONGÉ PARENTAL OU DE RÉINTÉGRATION

Je demande
ma réintégration à l'issue d'un congé parental

Précisez les dates antérieures du congé parental, du
10/09/2024 Précisez les dates antérieures du congé parental, jusqu'au
14/01/2025

Réintégration à compter du :
15/01/2025

Je sollicite ma reprise à
temps partiel à hauteur de 50%

Information - Reprise à temps partiel
En cas de reprise à temps partiel, merci de déposer votre demande via le formulaire colibri "Temps partiel - Reprise en cours d'année"

La page 5 : « Validation » s'affiche

J'effectue une relecture du
contenu de mes saisies
et
je clique sur « Valider »

ENGAGEMENT

Je sollicite un entretien téléphonique à ma réintégration auprès de l'inspecteur(trice) de circonscription
 Oui

Je soussigné(e) Gonnet Ludivine, déclare sur l'honneur :

transmettre ma demande de reprise à temps partiel dans les délais prévus

l'exactitude des informations données

avoir pris connaissance de la note départementale relative au congé parental

fournir à la division des personnels tout changement d'adresse (postale ou courriel) ou de situation familiale, pendant la période de congé parental

Fait à
BOURG EN BRESSE Le
11/12/2024

Précédent **Valider** **Abandonner**

4 – RÉCUPÉRER LE NUMÉRO DE DOSSIER ET SUIVRE MA DEMANDE

Lorsque vous validez l'envoi du formulaire :

- ✓ Une page récapitulative apparaît pour vous confirmer que votre demande est bien enregistrée
- ✓ Le formulaire est enregistré avec un numéro de dossier (dans mes demandes sur le portail Colibris) :
 - il facilite les échanges avec le service
 - il permet de suivre et/ou modifier votre demande



The screenshot shows the Colibris portal interface. At the top, there's a navigation bar with the Académie de Lyon logo, the word "Colibris", and links for Accueil, Personnels d'encadrement, Premier degré, Second degré, Personnels BIATSS, Etudiants MEEF, and Mes demandes. Below the navigation, a large title reads "D01 - DIPER - DEMANDE DE CONGÉ PARENTAL - RENOUVELLEMENT CONGÉ PARENTAL OU DEMANDE DE RÉINTÉGRATION À L'ISSUE DU CONGÉ PARENTAL". Underneath, a sub-section title is "D01 - DIPER - DEMANDE DE CONGÉ PARENTAL - RENOUVELLEMENT CONGÉ PARENTAL OU DEMANDE DE RÉINTÉGRATION À L'ISSUE DU CONGÉ PARENTAL". A note below states "Le formulaire a été enregistré le 11/12/2024 10:02 avec le numéro 543-18.". There are two main sections at the bottom: "RÉSUMÉ" (with a link to "AFFICHER LE DÉTAIL DE LA DEMANDE") and "HISTORIQUE". The "RÉSUMÉ" section shows a small circular icon with a checkmark and the text "Demande déposée 11/12/2024 10:02 Ludvine Gonnet".

- ✓ Un mail contenant le numéro de votre demande sera automatiquement envoyé à votre adresse professionnelle



Bonjour,

Vous venez de déposer une demande sur le formulaire D01 - DIPER - DEMANDE DE CONGÉ PARENTAL - RENOUVELLEMENT CONGÉ PARENTAL OU DEMANDE DE RÉINTÉGRATION À L'ISSUE DU CONGÉ PARENTAL.

Votre demande n° 543-18 a bien été prise en compte. Votre dossier est en cours d'instruction par le service gestionnaire.

Vous pouvez consulter le suivi de votre demande en suivant ce lien :

<https://demarches-lyon.colibris.education.gouv.fr/d01-diper-demande-de-conge-parental-renouvellement-conge-parental-ou-demande-de-reintegration-a-lissu-du-conge-parental/18/>

Cordialement,

Pour toute demande de renseignements, vous pouvez contacter à la
Division des Personnels de l'Ain :

Ludivine GONNET

Par téléphone au 04.74.45.58.96

Par mail à l'adresse ce.ia01-diper@ac-lyon.fr